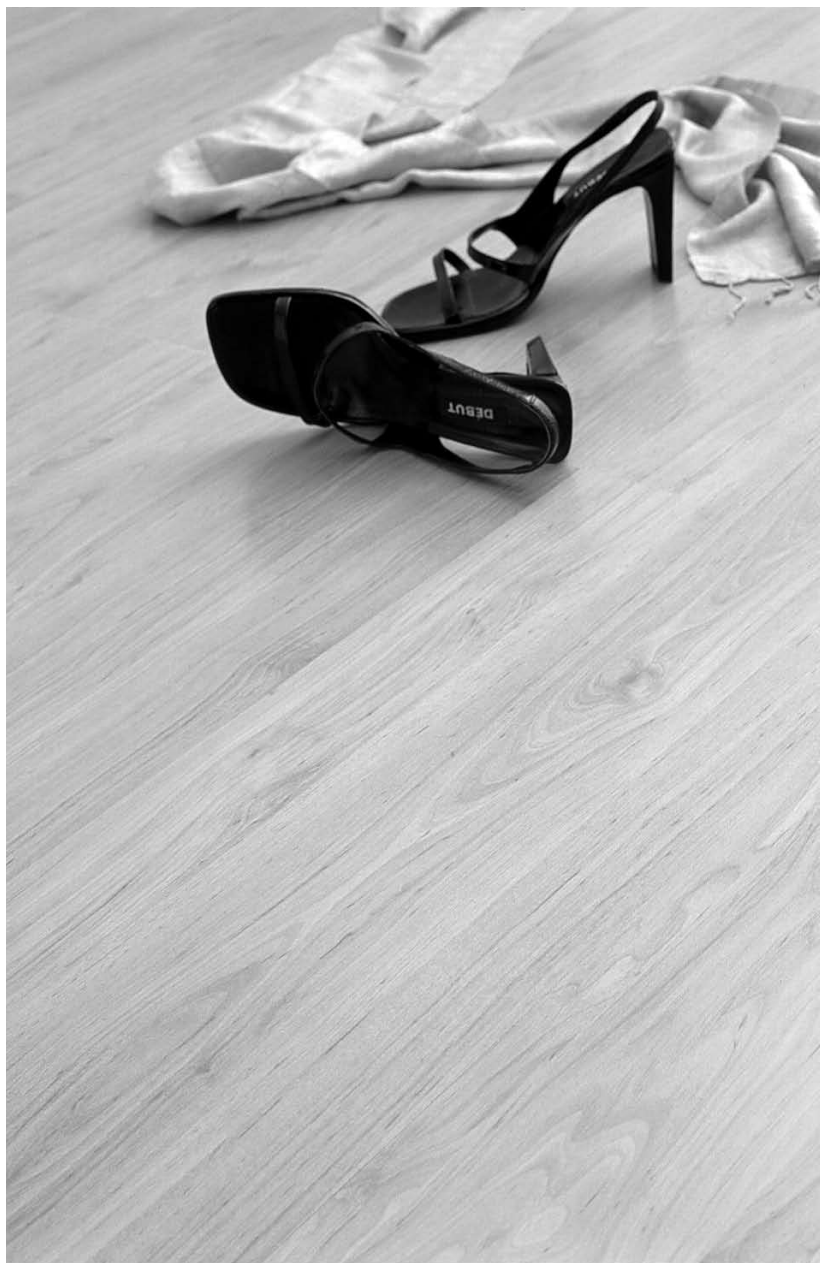


TUNDRA



Les planchers TUNDRA sont conformes à la norme EN 13329 relative aux planchers à usage domestique et à usage commercial modéré. Ils répondent à nos critères stricts de qualité et de résistance. C'est pourquoi nous offrons une garantie de 10 ans couvrant l'usure normale du revêtement dans des conditions d'utilisation conformes à sa destination. Les modalités de ces garanties sont décrites dans la présente brochure.







Que couvre cette garantie?

Nous garantissons que dans le cadre d'un usage normal, le sol ne s'usera pas, ne se décolorera pas au soleil et ne se tachera pas irrémédiablement.

La période de garantie débute à la date d'achat chez IKEA. Le ticket de caisse original est nécessaire et constitue la preuve d'achat. Les revêtements de sol TUNDRA appartiennent à la classe d'utilisation 31 ou EN 13329, c'est-à-dire qu'ils conviennent à toutes les pièces de la maison excepté les pièces humides telles que les salles de bain, caves, sous-sols et les pièces contenant une bouche d'évacuation d'eau dans le sol. Ils conviennent également à un usage

commercial modéré, par exemple pour les petits bureaux et salles de réunion – ils ne conviennent pas pour les commerces.

Que fait-on pour régler le problème?

IKEA examine si la défectuosité est couverte par la garantie. IKEA, par le biais de ses propres services ou d'un partenaire autorisé, procède alors, après accord du client, à la réparation de l'article défectueux ou à son remplacement par un article équivalent. Dans ces cas, IKEA prend à sa charge les coûts des réparations, des pièces de rechange, de la main-d'œuvre et de son déplacement, à condition que l'article soit disponible pour réparation sans occasionner de dépenses spéciales. Cette règle ne s'applique pas aux réparations non agréées par IKEA ou son partenaire services autorisé. Les éléments remplacés deviennent la propriété de IKEA.

Si l'article ne fait plus partie de l'assortiment, IKEA pourvoit à un remplacement adéquat. La définition d'un remplacement adéquat est établie après accord entre le client et IKEA.

Qu'est-ce qui n'est pas couvert par la garantie?

Cette garantie ne couvre pas les dommages résultant d'une utilisation inappropriée, abusive ou impropre, d'une transformation ou du non-respect des instructions d'entretien.

La garantie ne couvre pas l'usure normale, ni les coupures, rayures ou dégâts résultant de chocs ou accidents.

La garantie ne s'applique pas si le sol n'a pas été posé suivant les instructions de pose fournies par IKEA.

La garantie ne s'applique pas si le sol a été posé dans un lieu autre que ceux recommandés par IKEA.

La garantie ne couvre pas les dommages accessoires ou indirects.

Entretien

Les revêtements de sol stratifiés ne doivent jamais être poncés, cirés ou polis. Leur surface résistante est facile à nettoyer et entretenir. Si le sol est légèrement sale, nettoyez-le simplement avec un balai, un aspirateur ou un linge sec. Nettoyez les taches avec un chiffon humide. Si nécessaire, nettoyez le sol avec un linge humide imbibé de détergent doux et essuyez avec un chiffon sec.

N'utilisez jamais de savon, de cire ou d'encaustique, car ces produits forment une pellicule qui attire la poussière et la saleté.

Les dégâts minimes causés sur le sol peuvent être réparés grâce à notre mastic assorti. Pour l'obtenir, appelez notre service clientèle (02/719.19.33), ou rendez-vous dans votre magasin IKEA.

Si le dégât est plus important, vous pouvez remplacer une ou plusieurs planches. Les sols stratifiés ne se décolorent pas au soleil: vous pouvez donc remplacer une ancienne planche par une nouvelle sans craindre les variations de couleur.

Conseil

Protégez votre sol en plaçant des patins en feutre sous les meubles et des protège-sol sous les éléments à roulettes. Pensez aussi à placer un paillason devant la porte, pour éviter d'introduire du gravier ou des cailloux dans la pièce. Les sols stratifiés sont fabriqués à base de bois; il est donc important d'éponger sans attendre l'eau renversée.

REMARQUE: ne versez jamais d'eau directement sur le sol.

Application de la garantie légale

La présente garantie n'affecte pas les droits du consommateur en vertu du régime des vices cachés ou de l'obligation de délivrance d'un bien conforme tels que prévus par le Code civil (loi du 1er



septembre 2004 relative à la protection des consommateurs en cas de vente de biens de consommation).

Comment nous contacter en cas de besoin?

Contactez votre magasin IKEA. Vous trouverez les adresses et numéros de téléphone dans le catalogue IKEA, ou sur www.IKEA.be.

CONSERVEZ VOTRE TICKET DE CAISSE!

C'est votre preuve d'achat; il vous sera demandé pour tout appel en garantie.

N'hésitez pas à vous rendre sur www.IKEA.be pour toute question ou réclamation.



Design and Quality
IKEA of Sweden